



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

JE SOUHAITE CANDIDATER AUX MINISTÈRES EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, ET DE LA MER



**LIVRET À L'ATTENTION DE CEUX QUI
N'ONT PAS LE STATUT DE FONCTIONNAIRE**



SOMMAIRE

1. Pourquoi rejoindre ces ministères ? - Page 4
2. Combien vais-je percevoir ? - Page 5
3. Y a t-il des compléments de rémunération ? - Page 6
4. Y a t-il une période d'essai ? - Page 7
5. Quelles sont mes perspectives d'évolution ? - Page 8
6. Quels seront mes droits ? - Page 9
7. Quelles seront mes obligations ? - Page 10



1. Pourquoi rejoindre ces ministères ?

DES MÉTIERS QUI ONT DU SENS PAR RAPPORT AUX ENJEUX VITAUX QU'ILS PORTENT

DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, PRÉVENTION DES RISQUES....

EN MATIÈRE DE CRISE CLIMATIQUE LE MINISTÈRE EST EN PREMIÈRE LIGNE



L'INTÉRÊT ET LA DIVERSITÉ DES MISSIONS



PLUS D'UNE CENTAINE DE MÉTIERS SONT EXERCÉS AU SEIN DU MINISTÈRE

UN NIVEAU DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIF



LE SAVIEZ-VOUS ? LE SALAIRE MOYEN DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST L'UN DES PLUS ÉLEVÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT.

DE NOMBREUX AVANTAGES

RESTAURANT ADMINISTRATIF, PLACES EN CRÈCHE, CHÈQUES VACANCES, REMBOURSEMENT DES FRAIS DOMICILE-TRAVAIL, AIDES AU LOGEMENT, SÉJOURS À PETITS PRIX,...

DOMMAGE QUE LE CAMPING CAR NE SOIT PAS FOURNI !



UNE VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE PARTICULIÈREMENT DÉVELOPPÉE

SPORTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS, MOMENTS DE COHÉSION..., ON NE MANQUE PAS D'ACTIVITÉS !

DUR, DUR, J'AURAI DU PRENDRE LE CLUB LECTURE !



UN ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE



PLUSIEURS JOURS DE TÉLÉTRAVAIL (SOUS RÉSERVE DES BESOINS DU SERVICE), DES HORAIRES VARIABLES, UN DROIT À LA DÉCONNEXION UNE FOIS LE SERVICE QUITTÉ....

2. Je vais signer mon contrat : combien vais-je percevoir ?

AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE, LA RÉMUNÉRATION DÉPEND DE L'EXPÉRIENCE ET DE LA CATÉGORIE. EN TANT QU'AGENT DE CATÉGORIE A, LE MONTANT ANNUEL BRUT VARIE DE :

- 31K€ À 52K€ POUR UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION (A1) ;
- 40K€ À 63K€ POUR UN POSTE D'ADJOINT CHEF DE SERVICE (A2) ;
- 44€ À 73K€ POUR UN POSTE DE CHEF DE SERVICE (A3) ;
- 56K€ À 75K€ POUR UN POSTE DE CHEF D'ADJOINT AU DIRECTEUR (A4) ;
- 40€ À 77 K€ POUR UN POSTE D'INSPECTEUR ICPE OU INSPECTEUR DES NAVIRES.



SI JE SUIS SUR UN CONTRAT COURT, LA RÉMUNÉRATION EST FORFAITAIRE ET S'ÉLÈVE À 33 K€.

ET EN NET ÇA FAIT COMBIEN ?

POUR OBTENIR LE NET, IL FAUT DÉDUIRE ENVIRON 20%.

EN TANT QU'AGENT DE CATÉGORIE B, LE MONTANT ANNUEL BRUT S'ÉCHELONNE

- DE 27K€ À 35K€ POUR UN POSTE DE 1ER NIVEAU (B1) ;
- DE 27K€ À 37K€ POUR UN POSTE D'ADJOINT OU D'ASSISTANT DE DIRECTION (B2) ;
- DE 27K€ À 42K€ POUR UN POSTE DE CHEF D'UNITÉ (B3).

SI JE SUIS SUR UN CONTRAT COURT, LA RÉMUNÉRATION EST FORFAITAIRE ET S'ÉLÈVE À 28K€ PAR AN.



EN TANT QUE CATEGORIE C, LE MONTANT ANNUEL BRUT S'ÉCHELONNE DE 20K€ À 26K€.



SI JE SUIS SUR UN CONTRAT COURT, LA RÉMUNÉRATION EST FORFAITAIRE ET S'ÉLÈVE À 21K€

3. Y a t-il des compléments de rémunération ?

L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE EST DESTINÉE À COMPENSER LES DISPARITÉS DU COÛT DE LA VIE SUR LE TERRITOIRE.

LE SAVIEZ-VOUS ? L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE A ÉTÉ MISE EN PLACE AU SORTIR DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE ET AVAIT POUR BUT DE COMPENSER LA DIFFICULTÉ À SE LOGER DANS LES COMMUNES LES PLUS SÉVÈREMENT TOUCHÉES PAR LES DESTRUCTIONS.



LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL

L'ADMINISTRATION REMBOURSE 75% DES FRAIS OCCASIONNÉS (TRANSPORT EN COMMUN) ET OCTROIE JUSQU'À 300€ PAR AN SI VOUS UTILISEZ UN MODE DE TRANSPORT ALTERNATIF (VÉLO, TROTINETTE, COVOITURAGE...). CES DEUX REMBOURSEMENTS SONT CUMULABLES.



VOUS AVEZ DROIT AU SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT) DÈS LORS QUE VOUS AVEZ AU MOINS 1 ENFANT À CHARGE. SON MONTANT DÉPEND DU NOMBRE D'ENFANTS À VOTRE CHARGE ET DE VOTRE INDICE DE RÉMUNÉRATION.

VIVEMENT UN 2E ENFANT !



4. Y a t-il une période d'essai ?

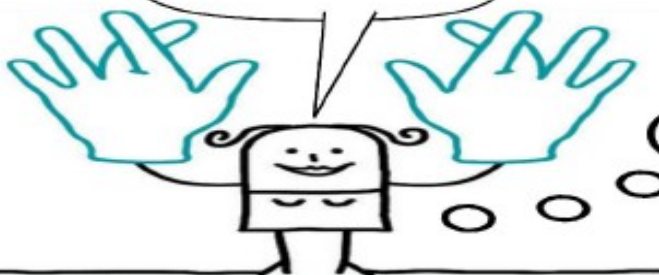
LE CONTRAT QUE VOUS SIGNEZ PEUT PRÉVOIR UNE PÉRIODE D'ESSAI. SA DURÉE EST DÉTERMINÉE EN FONCTION DE LA DURÉE DU CONTRAT.

J'AI BIEN FAIT
D'EMMENER DES
CHOUQUETTES TOUS
LES MATINS.



LA PÉRIODE D'ESSAI PEUT ÊTRE RENOUVELÉE UNE FOIS.

JE CROISE LES DOIGTS
POUR QUE ÇA PASSE.



VITE DES
CHOUQUETTES !

IL PEUT ÊTRE MIS FIN À LA PÉRIODE D'ESSAI (ET DONC AU CONTRAT) SUR DEMANDE DE L'AGENT OU DE SON EMPLOYEUR.

POURQUOI VOUS
METTEZ FIN À
MON CONTRAT ?



PARCE QUE JE
N'AIME PAS LES
CHOUQUETTES !

5. Quelles sont mes perspectives d'évolution ?

LE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

EN CAS DE RENOUVELLEMENT DE VOTRE CONTRAT, VOUS SEREZ PRÉVENU AVANT LA FIN DE CELUI-CI :

- AU MOINS 8 JOURS À L'AVANCE (CONTRAT < À 6 MOIS)
- AU MOINS 2 MOIS À L'AVANCE (CONTRAT > 2 ANS)



LE PASSAGE EN CDI

APRÈS QUELQUES ANNÉES DE CONTRAT AU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, L'ADMINISTRATION PEUT VOUS PROPOSER UN CDI.



LA RÉALISATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

L'ADMINISTRATION OFFRE DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION. SI VOUS LE SOUHAITEZ, VOUS POURREZ BÉNÉFICIER D'UN ENTRETIEN AVEC LA DRH POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE ORIENTATION.



LE SAVIEZ-VOUS ? SI VOUS INTÉGREZ UN CYCLE PRÉPARATOIRE À UN CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE, VOTRE SERVICE EMPLOYEUR PEUT VOUS OCTROYER UN CONGÉ SANS RÉMUNÉRATION.

CE CONGÉ EST ACCORDÉ POUR LA DURÉE DU CYCLE PRÉPARATOIRE. AINSI, SI À L'ISSUE DE CE CYCLE VOUS N'ÊTES PAS TITULARISÉ, VOUS POUVEZ ÊTRE RÉEMPLOYÉ DANS VOTRE SERVICE D'ORIGINE.

6. Quels seront mes droits ?

EN TANT QU'AGENT CONTRACTUEL, VOS DROITS SONT IDENTIQUES A CEUX DES FONCTIONNAIRES. ILS SONT RÉGIS PAR LE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

COMME LE DISAIT UN HAUT FONCTIONNAIRE, "PUISQUE QUE C'EST UN DROIT, J'EN FAIS UN DEVOIR." (FRANÇOIS RAUX, 1863-1955)



LE PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

NOUS SOMMES TOUS ÉGAUX !



LA PROTECTION FONCTIONNELLE

PAS DE PANIQUE, L'ADMINISTRATION EST ARRIVÉE

AIDEZ-MOI !



LE DROIT SYNDICAL, LE DROIT DE GREVE ET LES DROITS SOCIAUX

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !



LE DROIT A LA FORMATION

BIENVENUE A LA FORMATION "ETRE SYNTHÉTIQUE" QUE NOUS ABORDERONS AU TRAVERS DE 45 CHAPITRES.



7. Quelles seront mes obligations ?

EN TANT QU'AGENT CONTRACTUEL, VOS OBLIGATIONS SONT IDENTIQUES À CELLES DES FONCTIONNAIRES. ELLES SONT RÉGIES PAR LE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE



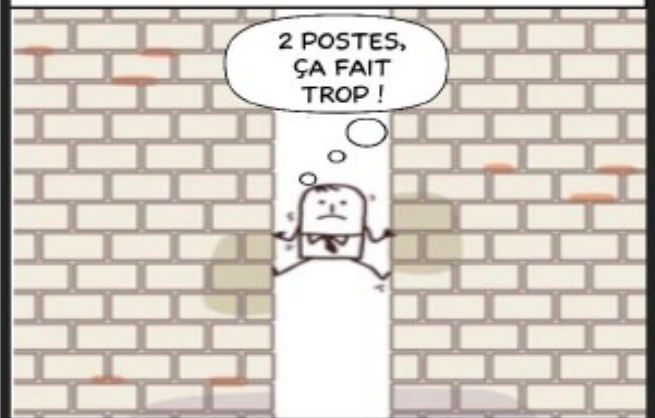
COMME LE DIT UN PHILOSOPHE, "NOS DEVOIRS - CE SONT LES DROITS QUE LES AUTRES ONT SUR NOUS."
(F. NIETZSCHE, 1844-1900)

L'AGENT DOIT FAIRE PREUVE DE DISCRÉTION PROFESSIONNELLE ET GARDER LE SECRET PROFESSIONNEL



PAS LA PEINE D'ESSAYER, JE NE DIRAI RIEN !

LE CUMUL D'ACTIVITÉS EST STRICTEMENT ENCADRÉ



2 POSTES, ÇA FAIT TROP !

L'AGENT A UN DEVOIR D'OBEISSANCE ENVERS SA HIERARCHIE



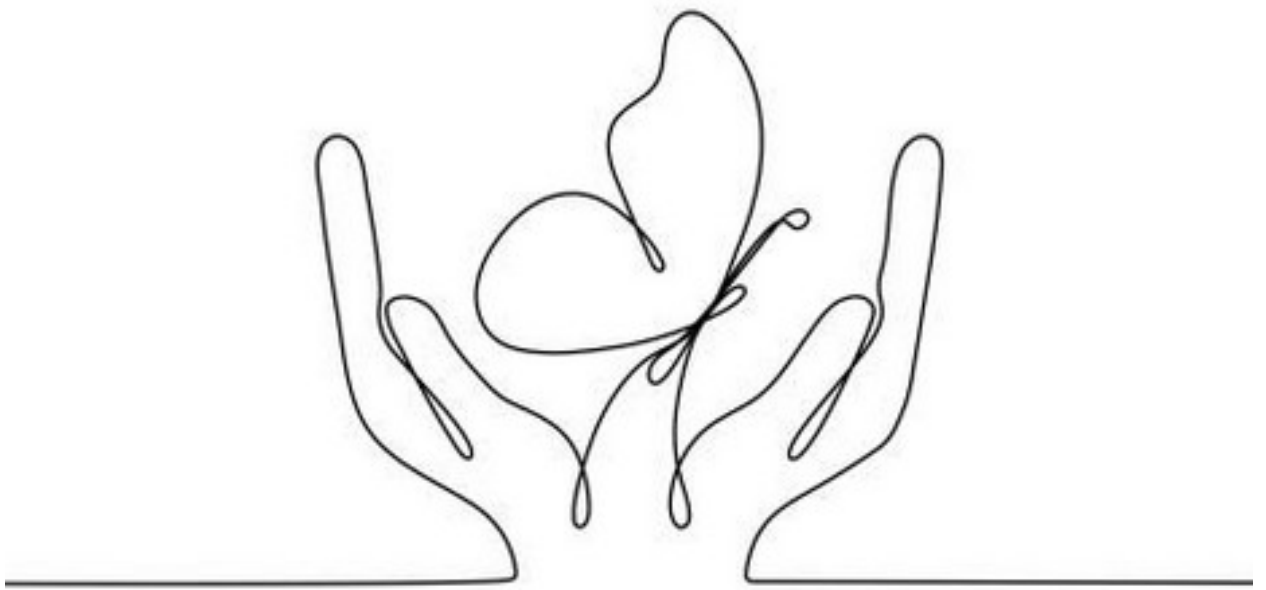
ÇA VA EN BAS ?

SUR LE LIEU DE TRAVAIL, L'AGENT DOIT RESPECTER LES PRINCIPES DE LAICITÉ ET DE NEUTRALITÉ

PAS DE POLITIQUE

PAS DE RELIGION

PAS DE DISCRIMINATION



Je souhaite agir pour préparer un
avenir durable en rejoignant les
ministères en charge de la transition
écologique et énergétique, et de la
mer !

Scannez le QR code pour en savoir plus !

